

RUE DE SAMME (N280)  
voirie régionale

PHASE 2

PHASE 1

**LES NIVEAUX EXISTANTS EN BORDURE DES PARCELLES DU PROJET RESTENT INCHANGES**

**NOTES IMPORTANTES CONSTITUANT ANNEXES PERMANENTES AUX PLANS.**  
Le point de départ de la responsabilité dévolue est fixé à la date de la réception provisoire qui vaut approbation des ouvrages.  
L'architecte n'assume aucune conséquence pénale, contractuelle ou définitive des autres paramètres de l'acte de bâtir.  
Les travaux sont exécutés selon les indications des plans de charpente, du cahier spécial des charges, du cahier général des charges ainsi que de la réglementation applicable en matière de construction, des spécifications Techniques unifiées édictées par l'Institut National du Logement, ainsi que des normes belges en vigueur.  
L'entrepreneur ne peut se prévaloir des lacunes, erreurs ou omissions figurant aux plans.  
En ce qui concerne les planchers préfabriqués, l'entrepreneur prévoit les renforcements nécessaires au soutien des cloisons, murs, charpentes et autres charges ainsi que toutes suggestions relatives au système choisi.  
Seul l'équipement conforme dans le cahier des charges en ce qui concerne la désignation d'un matériau par le Maître d'ouvrage, l'entrepreneur fera ses frais et risques, calculer tous les éléments béton armés, hourdis et poteaux métalliques par un ingénieur civil, les emplacements des plans ne sont pas à l'échelle, toutes les cotes seront vérifiées sur place par l'entrepreneur avant toute exécution.  
Les cotes soulignées ne sont pas à l'échelle, toutes les cotes seront vérifiées sur place par l'entrepreneur avant toute exécution.

**NORME NBN S01-400-1**  
CONFORMEMENT A LA NORME NBN S01-400-1 (JANVIER 2008)  
LA MISE EN ŒUVRE DE SOLUTIONS ACOUSTIQUES POUR MURS SEPARATEURS ENTRE HABITATIONS UNIFAMILIALES ET MULTIFAMILIALES EST OBLIGATOIRE ET IMPOSEE PAR L'ARCHITECTE.

**NORME NBN D50-001**  
SYSTEME DE VENTILATION SIMPLE FLUX (C ou C+)  
SYSTEME DE VENTILATION DOUBLE FLUX (D)  
(C) OUVERTURE DE TRANSFERT:  
Niveau de l'air neuf pris en ventilation.  
(D) OUVERTURE D'ALIMENTATION EXTERIEURE:  
niveau au-dessus de la hauteur des locaux.  
(C+) OUVERTURE D'EVACUATION D'AIR:  
niveau au-dessus de la hauteur des locaux.  
(D+) OUVERTURE DE TRANSFERT:  
Niveau de l'air neuf pris en ventilation.  
(D+) ORIFICE D'AMENÉE D'AIR MECANIQUE:  
niveau au-dessus de la hauteur des locaux.  
(D+) ORIFICE D'EXTRACTION D'AIR MECANIQUE:  
niveau au-dessus de la hauteur des locaux.

**REMARQUES**  
- Ce document est la propriété exclusive de l'architecte, il ne peut être copié, modifié ou communiqué à des tiers sans son autorisation préalable, de la SA-BA-1004.  
- Le Maître d'ouvrage s'engage à prévenir l'Auteur de Projet quinze jours avant le début des travaux par lettre recommandée.  
- Les fondations seront à réaliser sur bon sol.  
- Toutes les maçonneries en contact avec le sol seront exécutées d'un montage hydrofuge de 20cm + 2 couches de Coatlur.  
- Le bâtiment sera conforme aux nouvelles réglementations en matière d'électricté.  
- Une vérification de la profondeur de l'égouttage sera à réaliser avant l'établissement du réseau privé, de même, vérifier si existe un plan d'égouttage à l'égout.  
- Tout mobilier, y compris pour la cuisine et les sanitaires, est mis à titre figuratif et non contractuel. Seul l'équipement repris dans le cahier des charges est à prendre en considération.

Permis d'urbanisme de constructions groupées avec création de voiries et modification de la rue de Samme  
REGION WALLONNE - COMMUNE DE ITTRE

ITTRE (Original)  
Rue de Samme  
3ème Division, Section B n° 593 a/2, 594 a/2, 595b, 595c, 597c, 598b, 59802c.

MATRE DE L'OUVRAGE  
ABLI S.à.s.  
Rue de Samme 140A  
1400 ITTRE  
T +32 (0) 81 80 24  
F +32 (0) 81 27 25  
E info@abli.be

DEVELOPPEUR AMOEBLER  
zestORE  
ZestRED - REAL ESTATE DEVELOPMENT -  
CAP FINANCIE - Zoning Sud zone II  
1400 ITTRE  
T +32 (0) 70 01 01  
E info@zest.be

ARCHITECTE  
P.B. & Co architectes s.a.s.  
Rue de Samme 140A  
1400 ITTRE  
T +32 (0) 81 27 25  
F +32 (0) 81 27 25  
E info@pbco.be

ARCHITECTE PAYSAGISTE  
MMAAP - Meuwis Marc  
Rue de Samme 18  
1400 ITTRE  
T +32 (0) 81 81 81  
E info@mmap.be

DE COUTEUR | VOIRIES | EGOUTTAGE  
De Custer & Associés  
Rue de Samme 12A  
1400 ITTRE  
T +32 (0) 81 27 25  
E info@de-custer.be

TABLEAU DE SUIVI DES TRAVAUX

DATE DEMISSION	2012.07.17	DATE DE RECEPTION	2012.07.17
CONTRAT	2012.07.17	2012.07.17	2012.07.17
ETUDE	2012.07.17	2012.07.17	2012.07.17
DOSSIER	2012.07.17	2012.07.17	2012.07.17

REFERENCE DU PLAN

DATE	DESCRIPTION	REVISION	PLAN	NOTES
2012.07.17	PLAN DE SITUATION EXISTANTE			
2012.07.17	PLAN DE SITUATION PROJETEE			
2012.07.17	PLAN D'EGOUTTAGE ET APPURTAINS			
2012.07.17	PLAN DE SITUATION PROJETEE			

**IMPLANTATION ET PHASAGE DU PROJET 1/250**

LE RESEAU D'EGOUTTAGE EST REPRI ET EXPLIQUE DANS LA NOTE HYDRAULIQUE JOINTE AU DOSSIER DES VOIRIES

**LEGENDE**

- EP ECLAIRAGE PUBLIC
- BI POTEAU ELECTRIQUE
- TE TAGUE D'EGOUTTAGE
- BI BOULEVARDIER
- AV AVISOR
- ENTREE DE GARAGE
- N° DE POLICE
- N° QUADRANT
- VUES PHOTO
- BORNES EXISTANTES
- BORNES PROJETEES
- LIMITES DE PROPRIETE
- NIVEAUX EXISTANTS
- NIVEAUX PROJETES
- COURBES DE NIVEAUX
- HAE
- CLOTURE
- PALESIANE
- MUR

**LISTE DES MATERIAUX**

- LIMITE DE LA DEMANDE
- LIMITE ZONE DE BATAISE
- PELOUSE
- DALLES GAZON
- GRAVIER
- PLUMBER
- ORNE ALTRAIVE
- TYSTURE INCLINEE (PARKING)
- HAUT TALUS
- BAS TALUS
- REV. TERRAIN MATUREL
- REV. TERRAIN PROJETE
- REV. VOIRIE

**AFFECTATION DES CONSTRUCTIONS ENVIRONNANTES**

- HABITATION
- LIEU DE CALTE
- ETABLISSEMENT SCOLAIRE
- BIEN CLASSE
- EDIFICE ADMINISTRATIF
- POLICE
- IMMEUBLE A APPARTEMENTS
- CENTRE SPORTIF

**GARANT DES CONSTRUCTIONS**

- RESEAU D'EGOUTTAGE
- ETAGE + NOMBRE NIVEAUX
- COMPLEXES

**EMPRISE PROJET**

- CONTOUR PROJET